AFFAIRE N° 9. - Acquisition d'un terrain situé ruelle Routier, appartenant à Monsieur MAGAMOOTOO DAYAGARAZA.

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 186 m2, situé ruelle Routier, appartenant à Monsieur MAGAMOOTOO DAYAGARAZA.

Ce terrain, hypothéqué par le futur Boulevard de Ceinture Sud, a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 1 300 000 Frs CFA.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain pour le prix de 1 300 000 Frs CFA.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la CAISSE d'AIDE à l'EQUIPEMENT des COLLECTIVITES LOCALES pour l'achat de terrains.

LE MAIRE. - Ce terrain est un terrain qui se trouve sur l'emprise du futur boulevard Sud et, en conséquence nous devrons l'acheter, un jour ou l'autre. Cela permettra au propriétaire de s'installer ailleurs. La Commission des Finances a donné un avis favorable à ce sujet.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Fait
Saint-Denis, le 6 Août 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : B. Raut
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Bergu